



Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GILHOC-SUR-ORMEZE**

Procès verbal de la séance du 05/04/2022

En exercice: 11
Présents: 11
Absents:
Excusés :
Votant: 11

DATE DE CONVOCATION: 29/03/2022

DATE D’AFFICHAGE: 29/03/2022

*Présents: Mesdames CANEL Monique, ERSANT Jennifer, MAZARD Vanessa, RICOUX Catherine,
VIAU Monique et Messieurs BLANC Amédée, COMBET Rosan, JOLY Jean-Pierre, MAILLE
Emmanuel, NERON Julien, VALLA Max*

Excusés:

Secrétaire de séance: JOLY Jean-Pierre

Après l'arrivée de tous les membres du conseil municipal, le maire ouvre la séance à 20H40
Approbation du compte rendu du 28/03/22 est approuvé à l'unanimité.

Délibération: N°2022/16

Objet: Location appartement 179 Rue de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement 179 Rue de la Mairie est
disponible au 1^{er} Avril 2022 suite au départ des anciens locataires. Il informe que nous avons reçu
une candidature et qu'une visite a eu lieu le Samedi 2 Avril 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE:** De louer l'appartement 179 Rue de la Mairie à Madame MERLE N
- **FIXE :** Le loyer à 400€/ mois et 1 mois de caution. Le loyer sera révisé annuellement
chaque 1^{er} Janvier en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers.
- **AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatifs au présent bail.

Vote 11

Délibération: N°2022/17

**Objet: CONVENTION ET PARTICIPATION ARDÈCHE MUSIQUE ET
DANSE 2022/2023**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame la Directrice de l'École sollicitant l'intervention d'un professionnel de la musique pour l'année scolaire 2022-2023. Le coût financier s'élève à 600 € payable au Syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et danse pour 15 séances pour la classe de CE-CM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : L'intervention d'un professionnel de la musique pour l'année 2022-2023.

AUTORISE : M. Le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse .

DIT : Que la participation s'élève à 600€ et que c'est prévu au budget de commune.

Vote 11

Délibération: N°2022/18

Objet: Subvention exceptionnelle pour les 6 élèves du Collège Charles Foucauld à Lamastre voyage en Belgique .

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Collège Charles Foucauld à Lamastre.

Six élèves en Classe de 4ème et 3ème de la Commune de Gilhoc-Sur-Ormèze vont participer à un séjour culturel à Bruxelles du 10 au 15 Avril 2022 pour un tarif de 350€ par élève. Pour réduire le coût le collège demande une participation à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE:** La participation de 50€ par élève de la Commune de Gilhoc. Le total de la participation s'élève à 300€.

- **DIT:** que la subvention sera versée sous réserve d'avoir les attestations de participation après le voyage.

- **DIT:** que la Commune informera les parents des élèves par courrier ,

- **AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer les différents documents .

Vote 11

Divers :

• Voirie :

Monsieur le Maire et Monsieur COMBET Rosan présentent le projet de voirie pour l'année 2022 sur la commune. Deux devis ont été fait part l'entreprise COMTE

- Consolider la route après Bessin pour un coût de 21000€

- Carrefour après Tachay 17 698 €

• Achat :

Messieurs le Maire et Julien NERON propose de faire l'achat de rideaux pour la salle polyvalente , salle des réunion et bibliothèque rideaux pour collectivités anti-feu thermique et occultant .

- Salle Polyvalente :

L'inauguration de la Salle Polyvalente aura lieu le Samedi 2 Juillet à 10h

- L'Ardéchoise :

L'Ardéchoise aura lieu le Mercredi 15 et jeudi 16 Juin 2022 .

- Épicerie Relais de L'Ormèze :

Des travaux sont prévus : peinture de la terrasse et rambarde et construction d'un seuil à l'entrée de l'épicerie vont être effectués pendant les congés d'Odile .

Fin 22h15

le 08/04/2022

Amédée BLANCHE Maire

